

Arrêté n° 2022-161

Relatif aux listes de candidats

**Elections
des représentants des personnels
au sein du comité social d'administration de
l'Université d'Angers**

**Elections à distance par voie électronique
Du 1^{er} au 8 décembre 2022**

Vu le Code de l'Éducation, notamment son livre VII ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en particulier son article 9 bis ;

Vu la loi n°84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 27 décembre 2021 relative à la préparation des élections professionnelles de 2022 et à la représentation équilibrée femmes-hommes ;

Vu la circulaire nor : ESRH2223692C du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Angers n° CA036-2022 du 14 avril 2022 portant création du comité social d'administration et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 relatif aux effectifs représentés au comité social d'administration de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2022 relatif aux effectifs représentés, au mode de scrutin de l'élection au comité social d'administration de l'université d'Angers et à la date des élections professionnelles ;

Vu l'arrêté n° 2022-134 du 30 septembre 2022 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au sein du comité social d'administration de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-160 relatif au tirage au sort déterminant l'ordre d'affichage des professions de foi et des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures organisé le 28 septembre 2022 ;

Le Président de l'Université

Arrête :

Article 1 : Listes de candidats à l'élection des représentants du personnel au Comité social d'administration

Sont candidats à l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « UNSA »**

M. Christophe ANNIC
Mme Corinne LEFRANCOIS
Mme Valérie RACINEUX
Mme Nathalie CLEMENT
Mme Patricia MALLEGOL
M. Pascal RUFLIN
M. Cyril LE CORRE
Mme Bienvenue RAZAFIMANDIMBY
Mme Alexandra BRUNET
Mme Laurence LICOIS
M. Franck COADOU
Mme Marie-Andrée MILANI
M. François GUILLAS
Mme Kristell TANQUERAY
M. Sylvain STEPHAN
Mme Véronique CHUREAU
M. Éric BOURCIER
M. Christophe DELALANDE
Mme Dominique BABOUT
M. Stéphane MAHOT

Nombre de femmes : 11

Nombre d'hommes : 9

Union de syndicats : Union nationale des syndicats autonomes Education (UNSA Education)

- **Liste présentée par « FSU et printemps écologique »**

M. Laurent SAINTIS
Mme Tassadit AMGHAR
M. Alain PAGANO
Mme Sigrid GIFFON
M. Jérémy CLOTAULT
Mme Lynda LECAUDEY
M. Manuel ROUGER
Mme Aude DUCROQUET
M. Jean-Christophe GIMEL
Mme Nolwenn LAUTRAM
M. Jérémy LOTHIER
Mme Touria AÏT-EL-MEKKI
M. Manuel FERRER
Mme Marie-Anne MONCELON
M. Valentin FEUSSI
Mme Aude TAÏBI
M. Aziz BALLOUCHE
Mme Isabelle TRIVISANI-MOREAU
M. Nicolas GUTOWSKI
Mme Marie SONNETTE

Base de répartition des suffrages entre les organisations syndicales : Répartition à 95% en faveur de la FSU et à 5% en faveur du printemps écologique

Nombre de femmes : 10

Nombre d'hommes : 10

Unions de syndicats : Fédération syndicale unitaire (FSU) et Printemps écologique – Fonction publique d'Etat

- **Liste présentée par « Force ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche (FO-ESR) »**

Mme Sophie QUINCHARD
M. Damien PICARD
Mme Michelle PLANCHENAULT
M. Stéphane CHESNE
Mme Caroline LAILLIAU
M. Yohann MORILLE
Mme Agnès BARBELIVIEN
M. Jean-Rémi MORANCAIS
Mme Charlotte BRIGAND
M. Lionel FIZANNE
Mme Laetitia AUGERAUD
M. Louis BESNIER
Mme Luzia BOSSE
Mme Manon BONNET

Nombre de femmes : 8

Nombre d'hommes : 6

Union de syndicats : Fédération nationale de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (FNEC FP FO)

- **Liste présentée par « Sud Éducation 49 - CGT Ferc-Sup de l'Université d'Angers »**

M. Richard CERVELLE
Mme Paola PIERONI
M. Thomas DONADIEU
Mme Sabrina SEBTI
M. Florian NAVARRO
Mme Fany QUEVREUX
M. Benoit MINET
Mme Anne-Sophie OUDINI
M. Cyrille CLERBOUT
Mme Cécilia BOUT
M. Hassan BOULJROUFI
Mme Charlène LAURIER
M. Dominique GARNIER
Mme Marine CHUPIN
M. Marc BLANDIN
Mme Anne-Laurence PENCHAUD

Base de répartition des suffrages entre les organisations syndicales : A parts égales entre les organisations syndicales concernées.

Nombre de femmes : 8

Nombre d'hommes : 8

Unions de syndicats : Sud solidaires et CGT FERC-Sup

Article 2 : Exécution de l'arrêté

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 03 novembre 2022

Affiché le 03 novembre 2022